



Une multinationale pétrolière poursuit l'Italie pour avoir protégé son littoral

Par [Sophie Chapelle](#)

Mondialisation.ca, 05 avril 2017

[bastamag.net](#) 3 avril 2017

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Pétrole, Gaz de schiste](#), [Énergie](#), [Transnationales](#)

C'est au tour de l'Italie d'être traîné en justice par une multinationale pétrolière. Son crime : vouloir protéger son littoral des risques d'une marée noire. L'Italie est poursuivie devant un tribunal d'arbitrage international par Rockhopper Exploration, une compagnie britannique pétrolière et gazière qui lui réclame des dommages et intérêts « substantiels » pour les profits futurs non réalisés.

À l'origine de cette affaire : l'interdiction votée par le Parlement italien en janvier 2016 de toute nouvelle activité d'exploration et de production à moins de 12 mille marins de la côte, soit une vingtaine de kilomètres [1].

Or, Rockhopper avait obtenu en 2015 les autorisations techniques et environnementales nécessaires pour exploiter un gisement sous-marin, situé dans l'Adriatique à environ dix kilomètres au large de la côte des Abruzzes. Le gisement est estimé à 40 millions de barils de pétrole et 184 millions de m³ de gaz. Après s'être vu refusé la concession en février 2016, suite à l'interdiction votée par le Parlement italien, Rockhopper fait aujourd'hui valoir que cette décision viole le traité de la Charte européenne de l'énergie de 1998 censé « fournir une plateforme stable pour les investissements dans le secteur de l'énergie » [2]. La multinationale a déclaré poursuivre l'Italie devant un tribunal d'arbitrage international pour « des dommages financiers très importants » sur la base de ses potentiels futurs profits et non des investissements passés [3].

Ce type de demandes de compensation de la part de multinationales se multiplie, en particulier sur le pétrole, le gaz ou l'exploitation minière, des secteurs que tentent d'encadrer les législations environnementales et de protection des travailleurs. En Europe, le géant suédois de l'énergie Vattenfall réclame plus de 3,7 milliards d'euros à l'Allemagne en compensation de sa décision de sortir du nucléaire. La compagnie canadienne Lone Pine Ressources réclame également 250 millions de dollars au Canada, suite au moratoire sur la fracturation hydraulique mis en œuvre par le Québec dans la vallée du Saint-Laurent. La société civile s'inquiète de voir le Ceta, l'accord de libre échange entre le Canada et l'Union européenne soutenu par François Hollande, occasionner de nouvelles mises en cause des réglementations environnementales dans les années à venir.

Sophie Chapelle

[1] Ces restrictions, qui avaient été appliquées entre 2010 et 2012 suite à l'explosion de la plateforme pétrolière « Deepwater Horizon » ont été réintroduites en janvier 2016 par le Parlement italien. Voir notamment cet article

[2] Voir cet article de The Times

[3] Ce champs a été découvert en 2008 par Mediterranean Oil and Gas, que Rockhopper a acquis en 2014 pour 29,3 millions de livre sterling (33,9 millions d'euros).

La source originale de cet article est bastamag.net

Copyright © [Sophie Chapelle](http://sophiechapelle.com), bastamag.net, 2017

Articles Par : [Sophie Chapelle](http://sophiechapelle.com)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca